



PLACEMENT DUAL CURRENCY DEPOSIT

Ce document fournit des informations sur les mécanismes financiers du placement dénommé Dual Currency Deposit (DCD) ainsi que sur ses risques. La présente fiche d'information n'est pas un document contractuel.

Présentation générale

Le Dual Currency Deposit (DCD) est un dépôt de sommes d'argent à terme assorti d'une vente d'option d'achat (vente de Call) de la devise du dépôt à terme contre une devise alternative. Cette vente d'option permet un surcroît de rendement par rapport au dépôt à terme, matérialisé par l'encaissement d'une prime lors de la constitution du DCD. En contrepartie, cette vente d'option génère un risque de change à échéance du placement, sur la devise alternative.

En effet, à l'échéance convenue, les modalités de remboursement procèdent de l'évolution d'un cours de change entre les deux monnaies, selon les caractéristiques contractuelles de l'option de change vendue dont notamment le cours de conversion (strike) qui déterminera la devise de remboursement du dépôt à terme (cf. infra, éléments caractéristiques du placement).

Si le cours de conversion n'est pas atteint à la date de référence, l'option de change est nulle et le montant du dépôt remboursé reste dans la devise de placement. Si le cours de conversion est atteint ou franchi (et par conséquent, si la devise alternative s'est affaiblie par rapport à la devise de placement) à la date de référence, le montant du dépôt remboursé est converti automatiquement dans la devise alternative au cours de conversion.

Le taux d'intérêt servi sur le dépôt à terme combiné à la prime encaissée lors de la vente de l'option de change représente le rendement effectif du Dual Currency Deposit exprimé sur une base annuelle.

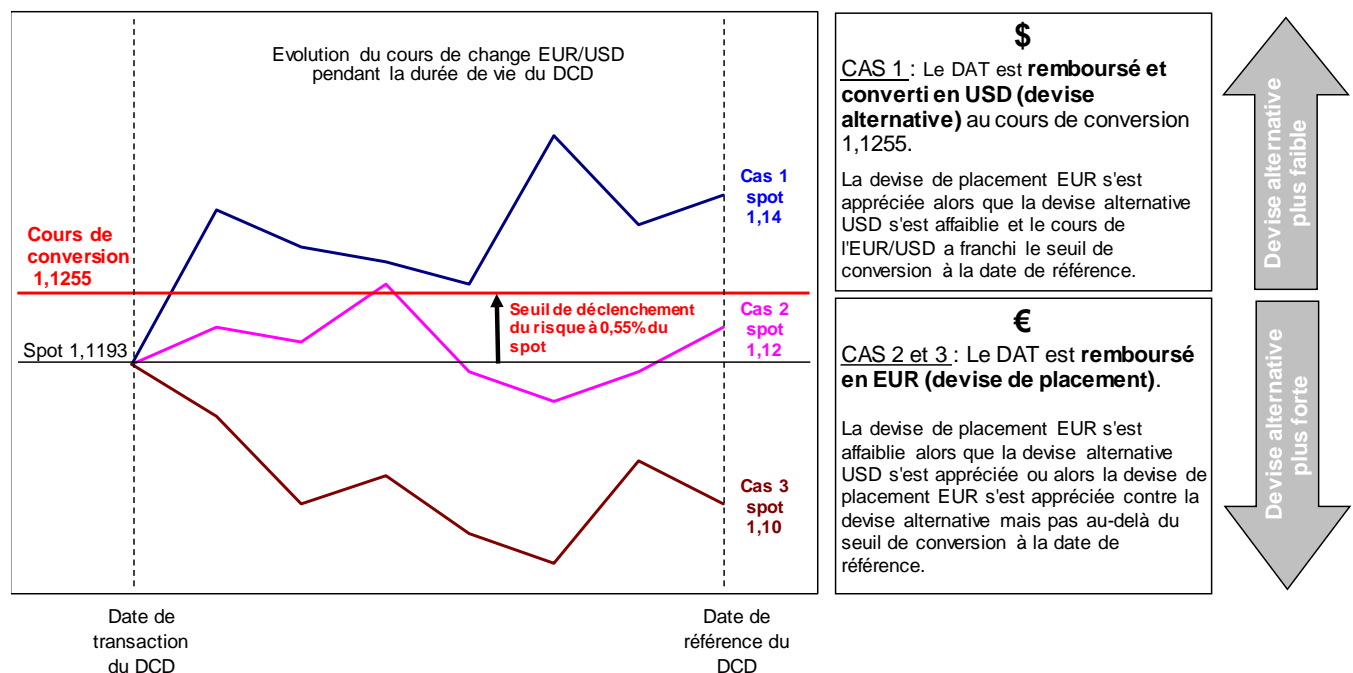
Objectifs du placement

Obtenir une rémunération constituée des intérêts versés au titre du placement en trésorerie sur le dépôt et de la prime encaissée lors de la vente de l'option de change.

Sous-jacent

Couple de devises : les principales devises des pays développés.

A titre d'illustration du dispositif, il est donné ci-après un exemple de placement Dual Currency Deposit en euro avec comme devise alternative le dollar US (mais il peut s'agir de toutes autres devises de dépôt d'origine et de devises alternatives)



\$

CAS 1 : Le DAT est **remboursé et converti en USD (devise alternative)** au cours de conversion 1,1255.

La devise de placement EUR s'est appréciée alors que la devise alternative USD s'est affaiblie et le cours de l'EUR/USD a franchi le seuil de conversion à la date de référence.

Devise alternative plus faible

€

CAS 2 et 3 : Le DAT est **remboursé en EUR (devise de placement)**.

La devise de placement EUR s'est affaiblie alors que la devise alternative USD s'est appréciée ou alors la devise de placement EUR s'est appréciée contre la devise alternative mais pas au-delà du seuil de conversion à la date de référence.

Devise alternative plus forte

Risques

- Avant l'échéance :

Après la date de transaction, l'option de change est valorisée au quotidien au prix du marché. En conséquence, elle peut refléter une moins-value latente.

- A échéance :

En cas de franchissement du cours de conversion à la date de référence (et par conséquent, si la devise alternative s'est affaiblie par rapport à la devise de placement), le montant du dépôt sera converti dans la devise alternative au cours contractuel fixé à la date de transaction, c'est-à-dire le strike ou cours de conversion.

Ce montant peut donc être très inférieur au montant principal investi. Malgré le versement d'une prime et d'un taux d'intérêt, la perte en capital dans le placement peut être élevée si la baisse de la devise alternative est plus importante que le montant du rendement effectif perçu.

Evaluation et marché secondaire

Après la date de transaction, l'option de change est valorisée au prix du marché. L'investisseur peut dénouer sa position avant échéance aux conditions du marché et à la seule discrétion de la contrepartie.

Frais

Les frais de souscription et de rachat sont précisés dans la tarification en vigueur.

Taxation et Fiscalité personnelle

Il est recommandé à l'investisseur de consulter son conseil fiscal afin de vérifier les effets, sur sa fiscalité personnelle, des opérations d'achat, détention et remboursement de ce placement.

Communication à la clientèle

Le présent document est mis à la disposition de la clientèle, à titre de simple information, sans garantie de l'exhaustivité de son contenu.

La présente Fiche d'Information Placement n'a pas la finalité d'incitation à un investissement qui relève de la seule décision et de la responsabilité de l'investisseur, après consultation, s'il l'estime nécessaire, de son conseiller en la matière ou tout autre professionnel compétent.

La présente Fiche d'Information Placement n'est pas un document contractuel.

La communication de cette Fiche d'Information sur le placement n'entraîne aucune responsabilité de la CMB ; celle-ci rappelle par ailleurs qu'elle est susceptible de donner des informations sur des instruments financiers émis ou commercialisés par le groupe auquel elle appartient.

La diffusion et la publication totale ou partielle des informations fournies par la CMB sont interdites sauf son autorisation expresse.

Eléments caractéristiques du placement dont les mentions figurent sur l'avis d'opéré

Contrepartie/Agent de calcul : Compagnie Monégasque de Banque.

Principal : Le montant du dépôt.

Couple ou Paire de devises sous-jacent : En référence à la devise de placement et la devise alternative et exprimé selon les normes du marché des changes.

Date de référence : La date d'évaluation fixée lors de la transaction.

Cours de change à la date de référence : Le cours de change spot observé sur les systèmes d'informations usuels (indication Bloomberg) à la date de référence à savoir la date d'évaluation, à 10h00 A.M. heure de New York.

Cours ou Taux de conversion : Le strike à savoir le taux de change de la devise de placement contre la devise alternative fixé lors de la transaction ; il est indépendant du cours officiel du change entre les deux devises.

Date d'échéance : La date de remboursement du dépôt à terme.

Rendement effectif : La rémunération exprimée sur une base annuelle et constituée des intérêts versés au titre du placement en trésorerie sur le dépôt et de la prime encaissée lors de la vente de l'option de change.

Montant des intérêts d'investissement : Intérêts versés au titre du placement en trésorerie sur le dépôt.

Devise de paiement du montant des intérêts : Dans la devise du dépôt.

Date de paiement du montant des intérêts : La date du terme du dépôt.

Prime : Le montant encaissé sur la vente de l'option de change lors de la constitution du DCD.

Devise de paiement de la prime : Dans la devise de placement du DCD.

Date de paiement de la prime : La date de valeur du DCD.